Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	
091-219100856-20240328-DEL2024-018-DE	

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024 Publication : 04/04/2024

4/2024	1								
	DEPART	EMENT		N°	2024	018			
	DE L'ES	SONNE							
	Arrondissement		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS						
	d'Etar								
Canton d'Arpajon		'Arpajon	DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE						
			BOISSY-SOUS-SAINT YON						
DAT	E DE CO	NVOCATION	L'an deux mille vingt quatre						

DATE DE CONVOCATIO	
22 MARS 2024	Le vingt-huit mars
DATE D'AFFICHAGE	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
4 AVRIL 2024	publique sous la présidence de Monsieur PICHON Jean-Marc, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Etaient présent(e)s : M. PICHON Jean-Marc – M. SAADA Raoul – Mme MOUNOURY Aurélie – M. IBOUADILENE Francis – Mme CAZADE-SAADA
EN EXERCICE : 27	Claire – M. LOURS Xavier – Mme COURTOIS Cécile – M. GAUTHIER Dominique – M. REYNAUD Max – M. DA SILVA Frédéric – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Eric – Mme BONNASSEAU Patricia – M. FAUCHÉ
PRESENTS : 15	Fabien – Mme PEDRONO Anne-Marie.
VOTANTS : 21	<u>Absent(e)s représenté(e)s</u> : Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédérick – Mme SCACCHI Anne – M. LION Robert – M. TISCHENBACH Thierry – Mme COLLIN Monique.
	Absent(e)s non représenté(e)s : Mme MOAL Sylvie – Mme LEROMAIN Nadège – Mme HEMON Alexandra – M. DORIZON Maurice – Mme BILIEN Carine – M. GOFF Jullian.
	Monsieur LAURENT Eric a été désigné secrétaire de séance.

## MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de l'établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de faire évoluer le tableau des emplois, afin qu'il corresponde aux besoins réels de recrutement.

A ce jour, le tableau des effectifs ne correspond plus à l'organigramme des services et les délibérations créant les emplois y figurant ne peuvent pas être identifiées. Il convient également de prévoir les fondements juridiques de recrutement des agents contractuels en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires sur les postes vacants.

Monsieur le Maire propose un tableau des emplois et des effectifs dont la nouvelle présentation permettra une meilleure lecture par le Conseil Municipal.

Il propose :

 dans un premier temps de supprimer, à compter du 01 avril 2024, l'ensemble des emplois existants sur la commune comme suit : Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20240328-DEL2024-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024 Publication : 04/04/2024

Grade	Cat Effectif Effectifs pourvus		s pourvus	Vacance	Dont	
		budgétaire	Titulaires / stagiaires	Contractuels	d'emploi	temps non complet
Filière administrative					202020100	
Directeur général des services	A	1	1			0
Attaché principal	A	1	1			0
Attaché	A	2	1		1	0
Rédacteur ppal 1 <sup>ère</sup> classe	В	1			1	
Rédacteur ppal 2 <sup>ème</sup> classe	В	1	1			
Rédacteur	В	1	1			
Adjoint administratif ppal 1 <sup>ère</sup> classe	С	3	3			0
Adjoint administratif ppal 2 <sup>ème</sup> classe	С	5	2		3	
Adjoint administratif	С	2	1	1	21 A	0
	Total	17	11	1	5	0
Filière technique		and a stand of the				
Technicien ppal 1 <sup>ère</sup> classe	В	1	1		1	0
Technicien territorial	В	1	1			0
Agent de maitrise	С	2	1		1	0
Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> classe	С	8	8			0
Adjoint technique	С	11	5		6	1
	Total	23	16	0	7	1
Filière sociale		BUT DE LA RESIDUA				CLANDER F.
ATSEM ppal 1 <sup>ère</sup> classe	С	1	1			0
ATSEM ppal 2 <sup>ème</sup> classe	С	3	2	1		0
	Total	4	3	1		0
Filière animation		a la chaile annaile	a Change and	and the second		
Adjoint d'animation ppal 2ème classe	С	2	2			0
Adjoint d'animation	С	2			2	1
	Total	4	2	0	2	1
Filière culturelle				1		
Adjoint du patrimoine ppal 2 <sup>ème</sup> classe	С	1	1			0
	Total	1	1	0	0	0
Total ge	énéral	49	33	2	14	2
0			1000 1.21	35		

 dans un deuxième temps de créer, à compter du 01 avril 2024, les emplois détaillés dans l'annexe jointe à la présente

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 26 mars 2024 ;

Vu l'avis de la commission Finances – Budget – Ressources Humaines et Affaires Générales du 21 mars 2024 ;

Considérant qu'il convient mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs ;

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, Après en avoir délibéré, <u>À l'unanimité,</u>

SUPPRIME à compter du 01 avril 2024, l'ensemble des emplois créés soit 49 emplois ;

091-219100856-20240328-DEL2024-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024 Publication : 04/04/2024

CREE, à compter du 01 avril 2024, 37 emplois conformément à l'annexe de la présente délibération ;

**AUTORISE**, en cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir l'ensemble des emplois visés à l'annexe, le recrutement d'agents contractuels, sur le fondement indiqué pour chaque emploi,

PRECISE, concernant les emplois créés, que :

- Les candidats devront être titulaires d'un titre permettant l'accès aux concours du cadre d'emploi de leur grade de recrutement ou d'une expérience significative correspondante justifiant le recrutement ;
- La rémunération de ces agents sera établie sur la grille indiciaire de leur grade en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification des candidats et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées à leur grade, conformément au régime indemnitaire applicable aux agents de la commune;

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2024 et suivants.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20240328-DEL2024-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024 Publication : 04/04/2024